



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du lundi 14 avril 2014

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2014
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3a) Communications
 - 3b) Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la commission prévention, sécurité concernant la motion de l'UDC du 14 octobre 2013 et la motion du PS du 11 novembre 2013
5. Projets de délibérations : Néant
6. Propositions du Conseil administratif
 - 6.1 Comptes 2013
 - 6.2 Autres propositions
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions
9. Résolutions
10. Questions des Conseillers municipaux
11. Propositions des Conseillers municipaux
12. Communications et divers
 - 12.1 Agenda
 - 12.1 Autres communications

Sont présents :

Mmes et MM. Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Francisco BRADLEY (VERTS) - Laurence BURKHALTER (SOC) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Raymond CHABRY (PLR) - Christophe CHOLLET (UDC) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Alvin GARCIA (VERTS) - Peta GIROD (PDC), (dès 20h00) - Patrick HULLIGER (UDC) - Laurent JIMAJA, Président, (VERTS) - Olivier LEGERET (PLR) - Ivan MANOLA (PLR) - Ana MEDEIRO (PLR) - Philippe METTRAL (PDC) - Eliane MICHAUD ANSERMET, Secrétaire (UDC) - Antoine ORSINI, Vice-président (PLR) - Claudine PERROTIN DURET (PLR) - Michel POMATTO, (SOC) - Eric PORTIER, (GAG) - Sandra PORTIER (GAG) - Eric STEINER (PLR)

Excusé : M. Gérard BISE - (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Bertrand FAVRE, Maire
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative
M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
Mme Véronique CATILLAZ, procès-verbaliste

Excusée :

Mme Christine MASSOT, Directrice du Service technique

L'assemblée respecte une minute de silence en mémoire de M. Werner ALBRECHT, ancien Conseiller municipal, qui en fut aussi le Président.

La modification de l'ordre du jour, avec l'ajout du point 5.1 - Proposition relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes, **est refusée par 13 « non », 7 « oui » et 3 abstentions.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2014

Après quelques demandes de modifications de texte, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

- Assemblée générale de l'Association Mosaïque, 50 ans et plus
- Assemblée générale de l'Association du Jumelage Grand-Saconnex – Carantec
- Soirée du Salon de la bougie
- Concert de la Sirène, harmonie municipale du Grand-Saconnex
- Paëlla des Lions de Genève pour fêter leur victoire de la Coupe Suisse
- Vernissage de l'exposition à la Ferme Sarasin.

Courriers reçus

- Courrier de Mme Doris MOTTET du 2 avril 2014, accompagnant une pétition « pour la mise à disposition de places de stationnement à l’Ancienne-Mairie ». Cette pétition sera traitée à la séance de mai 2014.

3a. Communications du Conseil administratif

Communications de M. FAVRE :

Compte rendu trimestriel de la police municipale et de la police cantonale : ce document est à disposition du Conseil municipal sur CM-NET. Il couvre les mois de décembre 2013, janvier et février 2014. Ce rapport sera affiné afin de pouvoir en comparer les éléments d’une année à l’autre et pourra être étudié plus en détail par la commission prévention, sécurité.

Course pédestre de Bernex : M. FAVRE signale que la Course de Bernex s’est bien déroulée. Il remercie les Conseillers municipaux qui y ont pris part et qui portaient le t-shirt de la commune. Ils ont eu un grand plaisir à participer à cette course, même s’ils ne l’ont pas remportée.

Compagnie des sapeurs-pompiers : M. FAVRE présente le rapport du Service Incendie et Secours résumant les activités qui ont eu lieu sur la commune (*annexe 1*). Le document complet et détaillé a été envoyé aux membres de la commission prévention, sécurité.

La compagnie des sapeurs-pompiers du Grand-Saconnex a reçu l’Inspection cantonale les 27 et 29 mars dernier. Le rapport est positif, la compagnie est en pleine forme et son bilan est excellent.

Vin blanc de Bursinel : M. FAVRE montre l’étiquette de la commune qui sera collée sur les bouteilles de vin blanc commandées à Bursinel, commune cousine. Cette étiquette explique les liens qui unissent les deux communes. Il y aura un tournus avec les cinq vigneron de Bursinel, selon le vigneron retenu par la commune de Bursinel. Ce vin blanc de Bursinel sera servi lors des événements officiels du Grand-Saconnex, pour concrétiser le grand lien d’amitié avec sa commune cousine.

Communications de M. COMTE :

Urbanisme : les projets du Département de l’aménagement, du logement et de l’énergie concernant les zones 5 suburbaines qui sont destinées à être un jour densifiées dans le cadre du Plan directeur cantonal 2030, ont été adressés aux membres de la commission de l’aménagement du territoire, mobilité. M. COMTE lit l’article de la Tribune de Genève qui était très clair à ce sujet :

« Le DALE s’opposera systématiquement aux requêtes en autorisation de construire qui aboutiraient à une densification douce dans les secteurs de la zone villas à proximité du centre ville et des axes de transports.

Le Conseil d'Etat veut ainsi éviter une semi-densification qui gaspille le sol dans ces quartiers à fort potentiel de logements. Concrètement, un propriétaire ou un promoteur souhaitant remplacer une ancienne villa par plusieurs villas contiguës essuiera un refus conservatoire du Département, refus conservatoire que le Conseil d'Etat souhaite porter de 2 à 5 ans, afin d'obtenir un délai supplémentaire pour proposer un projet « prudence », en concertation avec les acteurs. Un projet de loi a été adopté en ce sens à l'attention du Grand Conseil à la fin du mois de mars ».

Mobilité douce : après plusieurs relances de la commune et d'associations françaises et suisses qui s'occupent des vélos, la Direction générale des transports et la Direction générale du génie civil ont mis en place, à l'essai pour plusieurs mois, un nouvel aménagement entre la sortie du tunnel de Ferney et la passerelle des Batailleux, au carrefour avec la Voie-des-Traz. M. COMTE espère que ce nouvel aménagement répondra aux besoins de sécurité pour les vélos.

Eclairage public : des travaux pour rénover les mâts d'éclairage public le long de la route de Ferney sont en cours avec quelques mesures de circulation. Ces travaux devraient prendre fin autour du 25 avril.

Travaux du chauffage à distance : concernant les travaux près du carrefour chemin des Fins, chemin du Pommier, une annonce a été faite aux riverains.

M. COMTE recommande de s'abonner à la Newsletter du site Internet de la commune, qui reporte rapidement les évolutions des différents chantiers et tient au courant d'éventuels nouveaux chantiers.

Routes : en ce qui concerne le projet d'aménagement du chemin Taverney, les membres de la commission aménagement du territoire, mobilité ont recommandé, à l'unanimité, la poursuite des études du projet visant une demande complémentaire d'autorisation de construire pour offrir un projet plus cohérent et de meilleure qualité et qui propose de transformer cette zone 30 km/h en zone de rencontre (zone 20 km/h) avec les aménagements adéquats. La demande d'autorisation de construire complémentaire sera déposée prochainement.

Communications de Mme BÖHLER :

Sports : les U10 du Grand-Saconnex Basketball Club (enfants de moins de 10 ans), ont remporté la Coupe de Suisse, comme l'a fait l'équipe des Lions de Genève.

3b. Réponses aux suspens du Conseil municipal :

Question de Mme PERROTIN DURET concernant la présence de radon dans les bâtiments communaux : M. FAVRE informe que le Service de toxicologie de l'environnement bâti a mesuré durant 5 hivers successifs les concentrations de radon dans près de 700 bâtiments du canton de Genève. Cette campagne a révélé que le taux moyen de radon enregistré dans le canton n'excède pas les 50 becquerels par mètre cube (Bq/m³), la moyenne suisse étant de 75 Bq/m³.

Selon les critères retenus par l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP), le canton de Genève n'est pas une région à "potentiel radon".

Au procès-verbal du Conseil municipal seront jointes les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique pour les rénovations et l'assainissement énergétique ainsi que pour les bâtiments neufs (*annexe 2*).

Question de Mme GIROD sur l'attention qu'il faut porter aux sites historiques de la commune, notamment au portail de la ferme du Pommier : M. FAVRE signale que dans le cadre de la rénovation et la restauration de la ferme du Pommier, ces éléments seront réhabilités lors de la réalisation du projet lauréat.

Question de M. PORTIER relative aux annonces faites par les médias lors du Salon de l'automobile par rapport aux parkings : M. FAVRE explique que la gestion des parkings ainsi que la circulation automobile sont gérées par la police cantonale. Les radios annonçant « parkings complets » n'ont aucunement la compétence d'indiquer les tracés de délestage, qui changent régulièrement au cours de la journée.

L'intervention proposée par M. PORTIER n'aurait donc aucun impact. De plus et sur le même sujet, M. FAVRE relève qu'il a reçu des retours positifs lors d'une récente commission sécurité, où certains Conseillers municipaux ont félicité le Conseil administratif pour une situation bien maîtrisée au niveau de la circulation.

Question de Mme GIROD sur la légalité de louer des places de stationnement privées lors du Salon de l'automobile : M. FAVRE relève que cette question relève purement du droit privé. Elle ne concerne ni le Conseil administratif ni le Conseil municipal et il n'y répondra donc pas.

Proposition de Mme PERROTIN DURET de placer une pancarte devant les sculptures « Adam et Eve » indiquant que la Ville du Grand-Saconnex décline toute responsabilité en cas d'accident : M. FAVRE soulève qu'Adam et Eve n'étant pas une place de jeu, il ne juge pas nécessaire d'installer une pancarte indiquant que la commune décline toute responsabilité en cas d'accident. S'il suit Mme PERROTIN DURET dans son raisonnement, il faudrait truffer la commune de centaines de panneaux indiquant les centaines d'endroits où quelqu'un peut se blesser en escaladant quelque chose.

Question de Mme PORTIER sur la remise dans le bon sens de certains panneaux de signalisation ou d'indication : M. COMTE répond qu'un devis a été demandé pour procéder à ces travaux, qui devraient en principe être terminés pour Pâques.

Question de Mme PORTIER sur la longueur du feu d'attente « piétons » sur la route de Ferney, à la hauteur du chemin du Pavillon : M. COMTE indique que vérification faite sur place, le temps d'attente des deux passages piétons situés dans la zone décrite par Mme PORTIER se situe entre 40 secondes et 1 minutes 20 secondes. Ce temps d'attente paraît raisonnable compte tenu du nombre limité de piétons qui empruntent ces passages et de la nécessaire fluidité du trafic qui doit être assurée sur la route de Ferney. En revanche, cela a pris bien plus de 1 minute 20 de procéder à ces vérifications.

Question de Mme MAMIN-TISSOT sur les travaux très bruyants qui se tiennent près de la Voie-du-Coin : M. COMTE complète la réponse qu'il a donnée lors de la dernière séance et confirme que ce sont bien les forages pour le projet de route des Nations qui ont causé du bruit de façon passagère entre fin février et début mars 2014 sur des terrains privés. Ces forages sont terminés. Cette phase de forages sera suivie par une phase de pompage. Celle-ci aura lieu du 8 avril à début juillet 2014, mais ne fera pas de bruit, a-t-on assuré du côté de l'Etat.

Question de Mme PERROTIN DURET sur les délais de la pose d'une surface phono-absorbante sur la route de Ferney : M. COMTE rappelle qu'il s'agit d'une route cantonale. Renseignement pris, la pose d'un nouveau revêtement interviendra au moment où les travaux nécessaires à la mise en service du tram seront réalisés. Ces travaux démarreront en principe en 2019.

Question de M. METTRAL concernant la signification exacte de la signalisation « interdiction de tourner à gauche – interdiction de faire demi-tour » à la route de Ferney : M. COMTE explique qu'il a obtenu une première réponse de la Direction générale des transports, mais qui ne le satisfait pas. Des éclaircissements ont été demandés et il reviendra devant le Conseil municipal une fois en possession de ces éléments.

Proposition de M. BRADLEY de tailler la haie à la hauteur de la piste cyclable à contresens au chemin Attenville : M. COMTE signale que les potelets ont été posés et la piste cyclable est maintenant totalement sécurisée. Quant à la taille de la haie, la photo de Google earth ne reflète pas exactement la situation sur place, puisque la haie s'écarte en hauteur. Vue du ciel, on peut donc avoir l'impression que la haie empiète sur la piste cyclable mais ce n'est pas tellement le cas en réalité.

Proposition de M. POMATTO de refaire une campagne contre les déchetteries sauvages, notamment au chemin A.-Vilbert : M. COMTE signale que l'administration va procéder à des contrôles réguliers par le biais de nos APM et si nécessaire la remise des pancartes par les régies.

Question de M. ORSINI concernant de nouveaux chiffres relatifs à la pollution de l'air : M. COMTE informe qu'il faut se référer à la séance de la commission de l'environnement, qui a eu lieu le 10 mars dernier et qui a permis de clarifier toutes les questions de pollution, avec les responsables de l'aéroport et le service de la protection de l'air.

Question de M. ECKERT relative à l'information donnée lors d'un changement de lieu d'une séance du Conseil municipal : Mme BÖHLER présente effectivement ses excuses puisque la séance qui s'est déroulée au Pommier a été déplacée (il devait s'agir initialement de la séance du mois de février) et que cette information de changement n'a pas été répercutée dans le GSI. Toutefois, l'information était correcte dans les panneaux d'affichage communaux et dans le mémento de la Tribune de Genève. Si l'expérience est reconduite, l'administration tâchera d'être plus attentive.

Proposition de M. EYA NCHAMA d'informer la population sur le nom de la rivière qui coule au Grand-Saconnex : Mme BÖHLER relève qu'il n'y a aucune rivière à proprement parler au Grand-Saconnex, mais uniquement des eaux souterraines, voire canalisées. Seul le nant de « l'Avanchet » serpente entre Le Grand-Saconnex et le Rhône en longeant l'autoroute. Ce nant est aujourd'hui également canalisé sur 1500 mètres puis enterré sur 500 mètres avant de refaire surface dans le bois de la Grille sur environ 300 mètres.

Il y a également le Vengeron, qui passe sous la piste de l'aéroport et au bord duquel les promenades bucoliques sont un peu difficiles. Elle voit donc mal quelle communication elle pourrait faire à ce sujet.

Proposition de Mme GIROD de faire un sondage auprès des Conseillers municipaux pour savoir où ils préfèrent siéger : Mme BÖHLER répond que c'est plutôt au bureau du Conseil municipal de déterminer où il souhaite siéger. Le Conseil administratif pourra de son côté dire si c'est techniquement possible et réaliste. Elle profite pour annoncer que les nouveaux micros ont été commandés il y a une dizaine de jours.

4. Rapports des commissions :

4.1 Rapport de la commission prévention, sécurité concernant la motion de l'UDC du 14 octobre 2013 et la motion du PS du 11 novembre 2013

M. POMATTO donne lecture de son rapport.

A la question de M. ECKERT concernant le choix politique d'engager des auxiliaires, M. POMATTO répond qu'il citait simplement M. VARIDEL, qui a fait la remarque que ce système fonctionnait très bien à Onex en concluant que c'était un choix politique.

Mme GIROD félicite la commission prévention, sécurité et son rapporteur pour ce rapport très précis et complet. Le mot « contrat de quartier » est mentionné deux fois et elle pense que l'on peut se pencher encore une fois sur ce sujet. L'Association secteur Attenville-Pommier avait déjà fait une proposition en 2010 pour créer des contrats de quartier dans la ville du Grand-Saconnex. C'est le moment de réfléchir à nouveau sur ces actions qui ne sont pas complètement bénévoles, mais qui peuvent être traitées par exemple par le groupe de travail Agenda 21.

M. EYA NCHAMA relève que depuis deux ans, le Conseil municipal a très souvent parlé de sécurité, sécurité, sécurité... Il pense qu'avec ce rapport, l'aspect sécurité peut être conclu. Il faut appliquer les éléments mentionnés dans ce rapport très concis et le Conseil municipal peut maintenant passer à autre chose.

5. Délibérations : Néant.

6. Propositions du Conseil administratif :

M. FAVRE rappelle la séance de la commission équipements publics de demain et il remercie les commissaires d'avoir accepté cette date « hors dates de commissions ». Cette séance est en lien avec les panneaux d'affichage de basket en fonction des nouvelles normes demandées par la Ligue nationale de Basket.

M. FAVRE propose la réunion de la commission équipements publics dans le courant du mois de mai pour étudier la rénovation du rez-de-chaussée de la Mairie, notamment la salle des mariages et la réception, ainsi que quelques réaménagements à l'étage pour pouvoir accueillir la nouvelle assistante sociale.

M. COMTE, pour faire suite à la séance et à la présentation intermédiaire du Grand Projet Grand-Saconnex, propose de réunir la commission aménagement du territoire, mobilité pour que chaque fraction puisse faire un retour sur la présentation du plan guide. La date retenue est le mardi 20 mai à 18h30.

M. COMTE informe que sur le même sujet, la date du mardi 13 mai pour les tables rondes est annulée et reportée au mercredi 14 mai, de 18h30 à 22h00, à l'aula du Pommier.

Mme BÖHLER signale qu'il ne lui est pas possible de présenter les comptes 2013 dans les délais impartis. La commune a besoin de temps supplémentaire qui lui est accordé par la Surveillance des communes. Elle propose donc de reporter à plus tard les séances de la commission des finances pour l'examen des comptes. Seule la date du lundi 5 mai est conservée afin d'examiner les comptes des Fondations communales. Elle présentera à cette occasion le nouveau chef du Service des finances, M. Nicolas SANSONE et elle pourra donner quelques éléments sur le nouveau modèle des comptes.

En principe, ce nouveau système devrait se mettre en place en 2016. Il prévoit un changement de plan comptable qui sera beaucoup plus détaillé, des comptes de résultats à trois niveaux, une annexe beaucoup plus précise avec des tableaux de provisions, de capital propre, d'immobilisations, un tableau des flux de trésorerie et la réévaluation tous les cinq ans des immobilisations corporelles du patrimoine financier.

C'est un travail très important qu'il faut mettre en place durant toute l'année 2015 en commençant en 2014. Lors des deux séances auxquelles elle a participé, la recommandation finale à l'ensemble des communes présentes était de prévoir l'engagement de comptables supplémentaires pour gérer ce nouveau système, ce que le Conseil administratif est en train d'étudier.

7. Route des Nations et grands travaux : Néant.

8. Motions :

8.1 Motion du groupe PDC « Luttons contre les appartements vides »

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de la motion (*annexe 3*).

M. POMATTO relève que le groupe socialiste a eu beaucoup de plaisir à lire cette motion, puisqu'elle touche toute une partie d'éléments qui lui correspondent. Il est allé consulter Facebook pour voir qui du Conseil municipal faisait partie de ce groupe. Il a pu constater que certaines personnes sont membres de cette association, exclusivement des socialistes et des Verts.

Le groupe socialiste soutiendra cette motion à la condition que le dernier point « *prendre le cas échéant toutes les mesures et les précautions qui permettront de libérer ces appartements en temps voulu et que l'Asloca doit s'engager à ne pas intervenir sur ces dossiers* » soit supprimé. En effet, cette phrase met cette motion hors la loi. Il fait remarquer que tout ce qui relève des baux et des locations doit être en lien avec le code des obligations et, si l'on se base sur la loi fédérale, avec un contrat cadre et plus précisément en ce qui concerne la commune, avec le contrat cadre romand de baux à loyer.

Ce contrat cadre est entre autres signé pour les locataires par l'Asloca. L'Asloca est tout simplement le droit des locataires et le groupe socialiste ne peut pas être d'accord avec une motion qui voudrait enlever la légitimité du droit des locataires. Le groupe socialiste propose donc d'enlever cette dernière partie et de terminer la motion comme suit : « ...soient mis à disposition d'étudiants et de la Fondation communale du logement, cela en conformité avec les lois en vigueur (code des obligations, contrat cadre romand de baux à loyer) ».

M. HULLIGER pense que l'initiative de cette motion est louable mais loger des demandeurs inscrits à la Fondation du logement pour une amélioration d'une courte période de leur situation, pour ensuite qu'ils se retrouvent dépourvus d'habitat est à son sens inconcevable. Autant garder la sécurité du logement, même si ce dernier est plus petit. C'est ouvrir les portes toute grandes aux squats et risquer de repousser les échéances, entre autres le projet de Carantec. A son avis, c'est une utopie de croire que l'Asloca ne bougera pas. En cas de recours, cela peut traîner de trois à six ans selon la présence d'enfants ou non. Cette précarité effective amenant plus de problèmes que de solutions, le groupe UDC ne soutiendra pas cette motion.

M. BALMER MASCOTTO salue l'intitulé de la motion qui a des buts très louables. Il peut reprendre à son compte les propos de son préopinant, à savoir qu'elle ne règle pas tous les problèmes et en pose certains. La partie la plus délicate ne se trouve pas dans le texte mais plutôt en amont. Il aimerait bien que cette motion protège non seulement le fait que l'on se paie le luxe d'avoir autant d'appartements vides sur la commune, mais aussi que l'on respecte le plus possible le droit des gens qui habitent dans ces immeubles à l'heure actuelle. Il faut tout faire pour que leur sort soit le moins pire possible lors des travaux. Ce qui se passe en moment, c'est que Swisslife vide gentiment les gens à l'échéance du bail et il aimerait que Swisslife renouvelle ces baux et assure un logement à ces gens dans les habitations une fois rénovées.

Ensuite, pour revenir à l'aspect plus technique du dernier paragraphe mentionné par M. POMATTO, il a été pendant plusieurs années responsable de la Cigüe, coopérative d'étudiants qui loge actuellement plus de 500 personnes, et pour avoir pratiqué passablement de contacts à la belle époque des squats avec moult propriétaires pour leur proposer une alternative aux squats avec des contrats de prêt à usage, à savoir que le propriétaire immobilier met à disposition son bien durant la période où il est vide, l'utilisateur s'engageant à le restituer lorsque les travaux commencent (art. 305 et suivants du code des obligations). A son avis, c'est la seule possibilité d'envisager du logement étudiant à titre précaire et c'est la seule possibilité pour le propriétaire de récupérer très rapidement son bien immobilier. Dès qu'il y a échange d'argent, c'est un bail, qu'il soit signé ou pas signé, qu'il soit oral ou écrit. Il propose aussi de modifier le dernier paragraphe de la motion en précisant que ces logements vides soient destinés à des logements pour étudiants par le biais de contrats de confiance.

M. LEGERET est prêt à soutenir cette motion, pour autant qu'il s'agisse bien pour la commune de mettre le propriétaire en accord avec la Cigüe qui s'occupe de logements d'étudiants, pour une durée limitée. Le contrat que fait la Cigüe avec les étudiants démarre en septembre pour finir en juin. Cela permet au propriétaire de garder, avec un délai raisonnable, ses appartements en main pour les futures rocades qu'il devra faire.

Si l'on met l'Asloca dans le coup, qui va vouloir maintenir les locataires dans ces appartements, cela ne devient pas gérable pour le propriétaire. La commune peut mettre en relation le propriétaire et la Cigüe et dans ce cas, cette motion est une bonne solution.

M. BALMER MASCOTTO aimerait rendre hommage à un libéral atypique, qui a été très peu aimé des siens, à savoir M. Claude HAEGI qui avait négocié ces tous premiers contrats en 1986. De cette idée qui paraissait utopique à la base, on arrive à un système de logements pérennes, avec au début 20 logements à titre précaire et aujourd'hui, 500 à titre pérenne.

M. COMTE aimerait dire au nom du Conseil administratif que ce dernier travaille depuis plus d'une année avec Swisslife, qui est un partenaire, tout comme l'Etat, du projet place de Carantec. Effectivement, s'il lit les conclusions de la motion « s'enquérir de la réalité et de la légitimité de ces logements vides », le Conseil administratif l'a fait il y a déjà une année. Il a indiqué aux représentants de Swisslife que cette situation n'était pas acceptable et qu'il fallait trouver une solution, notamment avec des logements pour les étudiants. Il faut se rendre compte que Swisslife est une grosse machine en terme de logements et que les responsables avec lesquelles la commune discute ne sont probablement pas les mêmes qui prennent les décisions de libérer ces appartements.

Comme la commune est revenue plusieurs fois à la charge, Swisslife est allé reporter ces soucis à la direction. M. COMTE rappelle que la commune n'a pas la qualité de résoudre des problèmes qui sont purement des problèmes de lois et de juridiction. Le bénéfice de cette motion est de retaper encore une fois sur le clou. Le chef du Département de l'aménagement est lui aussi en discussion avec Swisslife pour trouver une solution à ces logements vides. Ces contrats de prêt à usage est l'une des solutions qui s'ouvre.

Mme BÖHLER confirme que le Conseil administratif est intervenu et qu'au mois de février, il a mis une très grosse pression, car une personne était dans une situation vraiment désespérée, qui partait au mois de mai. La direction de Swisslife était d'accord et la commune a mis cette personne en contact avec la régie. Là, le Conseil administratif a appris que la location n'était pas possible immédiatement car les appartements qui seraient libres ne sont pas en état. Mais la régie était en train d'examiner ce qu'elle pourrait faire pour améliorer la situation pour que l'année prochaine, il soit possible d'avoir des contrats de prêt à usage. Petit à petit, les choses bougent et c'est peut-être le moment de relancer Swisslife et la régie pour mettre ces logements à disposition pour la rentrée universitaire. Cependant, les étudiants devront vraiment s'engager à partir.

M. BALMER MASCOTTO propose de faire une pause, durant laquelle le PDC pourrait revoir sa motion pour pouvoir la voter ensuite.

Mme MAMIN-TISSOT constate que le thème de cette motion plaît à la majorité, sauf la dernière invite qui pose problème. Elle propose donc aux chefs de fraction de se réunir à la pause pour réécrire cette motion, qui émanera du Conseil municipal dans son ensemble.

Le Président suspend la séance pour une réunion des chefs de fractions.

A la reprise, Mme MAMIN-TISSOT remercie les chefs de fractions et signale que la deuxième invite est modifiée comme suit : « ... les logements vides de la route de Colovrex et du chemin Auguste-Vilbert soient mis à disposition d'étudiants, en conformité avec les lois en vigueur, par exemple le contrat de prêt à usage ».

La dernière invite est supprimée. Cette motion est soutenue par le PLR, le groupe socialiste, les Verts et le GAG.

Le Président met au vote cette motion, **qui est acceptée par 19 « oui » et 3 « non » et 1 abstention.**

8.2 Motion du groupe PLR « Encourage le bénévolat au Grand-Saconnex

Mme PERROTIN DURET donne lecture de la motion (*annexe 4*).

Après une longue discussion, les termes de la motion n'étant pas clairs pour de nombreux Conseillers municipaux, Mme PERROTIN DURET retire sa motion et la représentera de manière plus explicite lors d'une prochaine séance.

9. Résolutions : Néant

10. Questions des Conseillers municipaux

Mme MICHAUD ANSERMET a constaté qu'énormément de mégots de cigarettes traînent à proximité des installations sportives du parc Sarasin et que des enfants les mettent à la bouche. Elle demande ce qui peut être fait à ce sujet.

Mme BÖHLER va regarder dans quelle mesure la commune pourra relancer une campagne anti-mégots sous une forme ou sous une autre, notamment lors de l'inauguration de Sports pour tous.

M. ORSINI signale que lors de l'assemblée générale de l'ALIQT, plusieurs membres ont signalé un problème qui s'est produit plusieurs fois lors du Salon de l'automobile. En effet, l'accès au chemin Taverney était filtré par un agent de sécurité privé, qui laissait passer des membres de la famille de certains habitants du chemin qui désiraient accéder à des parkings privés. Certains APM, dans le chemin et bien que l'accès ait été accepté par l'agent de sécurité privé, demandaient aux automobilistes de bien vouloir quitter le quartier car ils avaient des plaques vaudoises et pas de macarons. Les visiteurs, ont plaidé à cor et à cri qu'ils venaient voir leur famille pour le déjeuner dominical et qu'ils allaient sur des places privées mais rien n'y a fait. Sa question est donc la suivante : quelles sont les directives claires que la commune donne aux APM et quel degré d'intelligence doit-il y avoir dans le traitement des demandes des visiteurs d'habitants de la commune ? Il regrette ce type de cas qui empêche les locataires de jouir du bail qu'ils ont signé et qu'ils paient.

M. LEGERET annonce que le Conseil fédéral a décidé d'imposer la solde des sapeurs-pompiers volontaires et qu'ils devaient payer l'AVS, à partir de CHF 5'000.-. Le Grand Conseil genevois a fixé le montant à CHF 9'000.-. La Présidente de l'association des communes, lors de la dernière séance de la Fédération genevoise des corps de sapeurs-pompiers, a souhaité que les communes paient la part patronale et la part de l'employé. Il demande si la ville du Grand-Saconnex a décidé de faire ce choix.

Mme BÖHLER relève qu'elle entend cela pour la première fois ce soir. Dans ses souvenirs, cela n'a pas été évoqué au comité. Elle a les plus grandes réserves à ce sujet et demande si la commune devrait payer aussi pour les Conseillers municipaux.

Mme GIROD demande pourquoi la pétition de Mme MOTTET n'a pas été traitée lors de cette séance.

Le Président répond que le règlement stipule que les pétitions sont annoncées mais traitées à la séance suivante, afin de figurer au pilier public.

Mme GIROD demande si le Conseil administratif a prévu une inauguration du chemin Attenville.

Mme GIROD demande ce que contient l'immense boîte qui se trouve près de la salle du Pommier.

M. COMTE explique que ce socle en béton est posé provisoirement pour permettre l'implantation d'un mât qui permettra de faire traverser l'électricité au-dessus du chemin du Pommier, pour des raisons de chantiers, notamment celui du CAD. Ce cube en béton sera décoré, en partenariat avec les TSHM, par les jeunes du Grand-Saconnex.

Mme GIROD demande si le public peut acheter des bouteilles de vin de Bursinel avec l'étiquette du Grand-Saconnex.

Mme BÖHLER répond par la négative, car ce n'est pas le rôle de la commune d'être marchande de vin. Les personnes peuvent commander du vin directement à Bursinel si elles le souhaitent. Cela sera le même vin mais sans l'étiquette.

M. BRADLEY aimerait connaître la date de mise en service des fontaines situées dans les préaux. Si les enfants pouvaient boire de l'eau quand ils font du sport, cela leur éviterait d'amener trop de bouteilles et de déchets.

M. BRADLEY demande s'il est possible de mettre des ressorts aux barrières, notamment à celle qui se situe près de l'étang, qui restent constamment ouvertes. Cela permettrait d'éviter les chiens qui gambadent.

M. BRADLEY aimerait que des informations soient remises aux propriétaires de chiens car les chiens courent librement notamment vers l'étang du Marais et dans le parc Sarasin. Il est important de rappeler aux gens que certaines personnes ont peur des chiens et qu'il y a des enfants. Il relève qu'il y a peu de réglementation visible, que cela soit au Marais ou au parc Sarasin. Il souhaite que des panneaux de réglementation soient installés visiblement afin que les gens gardent leurs chiens en laisse.

M. BRADLEY a constaté qu'un panneau d'affichage de la ville du Grand-Saconnex au chemin des Coudriers est quasiment vide. Cela donne un signal assez négatif à l'entrée de la commune. Il demande s'il est possible de vérifier que ce panneau soit achalandé.

M. BRADLEY demande s'il y a un contrôle des dépôts d'objets encombrants car des gens avec des véhicules à plaques vaudoises déposent des objets encombrants sur la commune.

11. Propositions des Conseillers municipaux

M. EYA NCHAMA est très heureux d'avoir participé à la course de Bernex avec quelques-uns de ses collègues. Il est vrai que Le Grand-Saconnex n'est pas arrivé en tête de course, mais il est très content que le Maire du Grand-Saconnex, M. FAVRE, ait fait cette course en 19 minutes. Il était suivi de M. BRADLEY, M. STEINER, lui-même, M. ECKERT et le Président du Conseil municipal, M. JIMAJA.

Au début du mois de mai, un marathon de 42 kilomètres se déroulera à Genève. Ce marathon peut être couru par 6 personnes en relais. Il propose au Maire, qui court vite, d'organiser une équipe pour faire ce marathon. La commune aurait alors une énorme publicité pour ce 10^e marathon de Genève.

Mme MAMIN-TISSOT rappelle que sur proposition du groupe Agenda 21, avait eu lieu en 2010 la Fête de l'eau, afin de sensibiliser la population à « cette ressource si précieuse, si discrète, si fragile et pourtant si essentielle à la vie » (définition du site Equiterre). Aujourd'hui, elle aimerait interpeller le Conseil sur le fait qu'à la Voie-du-Coin, suite à la réponse du Conseil administratif relative aux études préparatoires pour le percement du tunnel de la route des Nations, un certain nombre de pompes ont été mises en fonction dans le but de vider des poches qui se trouvent autour de la nappe phréatique. Ces pompes vont tourner pendant plusieurs mois et vont en permanence déverser les eaux de la nappe phréatique directement dans les eaux pluviales. Elle trouve assez malheureux que des milliers de litres d'eau partent dans les canalisations. Elle propose au Conseil administratif de réfléchir sur la possibilité d'utiliser cette eau pour les besoins communaux en matière d'arrosage, de nettoyage, pour le tonne pompe des pompiers ou tout autre besoin lié à l'eau, en partenariat avec les communes voisines, qui pourraient bénéficier de cette eau très malheureusement perdue.

M. ECKERT revient sur les propositions de M. COMTE de réunir deux séances « Toutes commissions réunies » pour parler du Grand Projet. Il est effrayé par les projets de bétonnage intensif d'une partie de la commune. Il a entendu parler d'une table ronde et d'une commission aménagement du territoire, mobilité qui allaient se réunir. Il propose qu'à ces occasions soient présentés les éléments qui ont été pris en considération par rapport aux précédentes tables rondes qui ont eu lieu et ce qui en a été retenu.

M. ECKERT relève qu'en séance huis clos, le Conseil municipal a eu des informations sur les malversations financières qui ont été rapportées par les médias dans cette commune. Il aimerait indiquer que le Conseil municipal a été informé de ces éléments. Il n'en dira pas plus ce soir mais le Conseil municipal est très préoccupé par cette situation et va continuer à suivre cette question. M. ECKERT propose que la commission des finances puisse être informée, soit lors de la séance prévue le 5 mai, soit lors d'une séance extraordinaire, au plus près des divers éléments qui seront ressortis. Il ne s'agit pas seulement de faire le bilan du passé, mais également à partir de ce bilan, d'éviter que cela se reproduise dans le futur.

Mme BÖHLER adhère complètement à cette proposition. Elle a prévu de donner des informations aussi complètes que possible à la séance de la commission des finances du 5 mai.

Mme GIROD propose que si la commune n'organise pas l'inauguration du chemin Attenville, Mme BURKHARDT, M. STEINER et elle-même organisent un « coupe-soif » au chemin Attenville, pour donner l'opportunité à la population du Grand-Saconnex et au Conseil municipal de découvrir le magnifique travail qui dure depuis 4 mois. Par exemple, elle pourrait organiser chez elle des portes ouvertes, descendre le chemin pour se rendre chez Mme BURKHARDT et continuer ensuite chez M. STEINER pour une verrée.

12. Communications et divers

Agenda :

- 28 avril : Vernissage de l'exposition des propositions de projets pour la Ferme du Pommier
- 3 mai : Troc de livres organisé par l'association Ptolémée, à la Ferme Sarasin
- 9 mai : Inauguration du nouveau gazoduc Trélex-Colovrex
- 24 mai : Inauguration de Sports pour tous au parc Sarasin
- 24 mai : Marché aux puces du chemin de Bonvent

Autres communications :

Mme MICHAUD ANSERMET aimerait signaler qu'un grillage plus fin a été installé sur la Tour au parc la Tour. Cependant, il faudrait enlever la saleté à l'intérieur. Elle a remarqué que des arbres ont été taillés en sculptures et elle en remercie le service concerné car elle trouve cela très beau.

M. METTRAL a assisté au concert de La Sirène, harmonie municipale. La Sirène a changé de directeur et elle est transfigurée. En tant que musicien, il a trouvé le concert superbe. Il s'est déroulé dans de bonnes conditions à la salle du Pommier. Il recommande à l'assemblée d'aller écouter leurs prochains concerts car cette fanfare est montée de plusieurs niveaux. Lui-même a souvent joué dans des fanfares derrière des stands de nourritures où personnes n'écoutaient et où la musique était galvaudée : il trouve important de respecter l'acte musical et de trouver des lieux adéquats pour ces concerts.

Mme MICHAUD ANSERMET informe que le 14 juin à Plan-les-Ouates se tiendra la fête des musiques cantonales lors de laquelle les Tambours du Lion se produiront à 12h30 et la Sirène à 14h30.

M. ECKERT annonce que des habitants du quartier du Pommier vont organiser une fête sur le thème du vélo, le 17 mai prochain, avec l'implication d'associations diverses telles que l'ASAP et l'Association de parents d'élèves.

Mme GIROD remercie le Service technique pour le document de trois pages sur le domaine public. Il s'agit d'un outil de travail extrêmement bien fait.

Mme GIROD signale qu'au chemin Attenville, une petite parcelle de 51 m² a été réappropriée par la commune, parcelle où se trouvait un ancien lavoir.

Mme PERROTIN DURET informe que la balade littéraire entre le Petit-Saconnex et Le Grand-Saconnex du 29 mars dernier a rencontré un très large succès, avec près de 100 personnes qui ont suivi le parcours de 3 heures. L'Association Ptolémée a aussi participé à l'organisation avec Encre fraîche du Petit-Saconnex, petite maison d'édition, et a offert une verrée en fin de parcours à la Ferme Sarasin.

Le Président annonce qu'il a eu beaucoup de plaisir à diriger les séances du Conseil municipal. Il ne sait pas s'il aura le temps de préparer un discours pour sa dernière séance au mois de mai, mais il remercie d'ores et déjà tout le monde d'avoir joué le jeu et d'avoir pu terminer les séances dans des temps raisonnables.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h40.

La Secrétaire

Le Président

Eliane MICHAUD ANSERMET

Laurent JIMAJA

Ann. ment.